

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 6 (1933-1938)

**Heft:** 3

  

**Artikel:** Le procès d'un soldat savoyard de l'escalade, Bernardin Monneret

**Autor:** Vaucher, Gustave

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1002592>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE PROCÈS D'UN SOLDAT SAVOYARD  
DE L'ESCALADE,  
BERNARDIN MONNERET

par

Gustave VAUCHER.

---

« Bernardin Monneret, de Neyroles, près de Nantua, soldat aux Allinges, dit le capitaine La Rudesse, fut pendu pour être venu, par ordre des officiers de Savoie, au mépris du traité de paix et en le violant, visiter et reconnaître à diverses fois, tant de jour que de nuit, les fortifications et la garde de la ville. *Il avoua aussi s'être rendu avec Brunaulieu dans le fossé de la Corraterie, quelques jours avant l'Escalade, pour mesurer la hauteur des murailles.* »

C'est ainsi que Jean-Antoine Gautier, dans son *Histoire de Genève*<sup>1</sup>, résume la capture et la fin de ce personnage dont nous conservons le procès aux Archives d'Etat. Mais Gautier, n'ayant probablement pas eu ce document sous les yeux, ignore qu'il contient sur l'Escalade quelques détails inédits et curieux.

Le 27 août 1612, dans l'après-midi, deux soldats de la garnison sortaient de Genève par la porte de Rive, lorsque l'un d'eux remarqua un individu venant de la campagne qui, arrivé près des murs, au lieu d'entrer dans la ville, se détournait du grand chemin pour monter du côté de Saint-Antoine, le long du fossé. Trouvant cette attitude suspecte, les deux hommes suivirent l'inconnu, l'abordèrent et, l'ayant interrogé, l'arrêtèrent. Voici comment: <sup>2</sup>

<sup>1</sup> T. VII, p. 65-66.

<sup>2</sup> AEG. P.C. 2148.

« Pierre, fils de Jean Du Long, d'Aix en Flandres, dépose que ce jourd'huy après disner il sortoit avec un camarade pour aller à la chasse avec le chien du capitaine Oldovin<sup>1</sup>, du costé de la porte de Rive. Et sortant de la consigne, ils apperceurent un homme qui venoit par le grand chemin de Chesne, vers la ville, lequel son compagnon nommé Artus ayant veu, a dit à luy qui dépose, *Voicy un homme que j'ay veu ailleurs.* Et sur ce, voyant que ledit homme, qui estoit de bonne façon, n'entroit pas dans la ville, mais se destournoit vers la pointe du ravellin et tiroit en haut vers le boulevard S<sup>t</sup> Antoine, ils dirent entr'eux qu'il falloît le suyvre, et voir où il alloit: Ils le suyvirent donc & l'attraparent un peu plus bas que le boulevard de S<sup>t</sup> Antoine, & estant approchez de luy, ledit Artus luy dist: *Est-ce pas vos avec qui j'ay beu il y a deux ans à Tonon en tel lieu?* L'autre répondist: *Peut bien estre!* Artus luy répliqua: *Vos me distes alors vous aviez pris la mesure des murailles de ceste ville.* Ce que ledit homme nya avoir dist; Artus luy repartist: *Vos scavez bien que vos me distes que vos aviez beu en la bouteille de deux femmes, après que vous fustes sorti du fossé.* L'autre luy confessa bien d'avoir beu avec lesdites femmes, mais nyoit avoir été dans le fossé. »

Artus Chaix d'Ambrun en Dauphiné déclare à son tour « qu'il y aura deux ans aux prochaines vendanges qu'il se trouva dans Tonon accompagnant le capitaine La Combe<sup>2</sup> (qui y estoit allé à cause du disme d'Armoy et Draillant), chez l'hoste appelé Pierre Bette, à l'enseigne de S<sup>t</sup> Morice, où estant, ils beuvoient en grande compagnie, où estoit entre autres un soldat duquel il ne scait le nom... lequel soldat devisant avec luy qui dépose, luy dit qu'il avoit souvent mesuré les murailles de ceste ville et qu'entre autres fois sortant du fossé et venant de mesurer la muraille du boulevard du Pin, il trouva sur les jardins proches de la contrescarpe, deux femmes qui trioient

<sup>1</sup> Oldevino Oldevini, de Cremone, habitant de Genève en 1585, capitaine en 1594, se distingua à l'Escalade, bourgeois de Genève gratuitement en 1612. Cf. TOMMASO CASTIGLIONE, *Les Italiens au service de Genève*, ci-dessus, p. 143-144.

<sup>2</sup> Ami de la Combe, l'ainé, du CC en 1573, capitaine dans la garnison. GALIFFE, *Notices généalogiques*, vol. III, p. 110.

du chanvre lesquelles luy baillarent à goûter, parce qu'il le leur avoit demandé contrefaisant l'aveugle; néanmoins scait que ledit soldat étoit de la garnison des Allinges, parce qu'il le leur ouit dire et qu'il devisa plusieurs jours avec lui audit Thonon.

Enquis avec quoy ledit soldat mesuroit les murailles, et s'il fust point découvert par la sentinelle, dépose qu'il ne s'en est pas enquis de luy, mais qu'ayant entendu ce que dessus, il le rapporta au cap<sup>ne</sup> La Combe, qui luy respondist que ce soldat estoit un fol et qu'il ne debvroit pas dire cela quand il l'auroit fait. »

Voyant que l'inconnu étoit bien l'homme auquel ils pensaient avoir affaire, Chaix et Dulong lui intimèrent l'ordre de les accompagner au corps de garde de Rive; l'effroi se montra alors sur son visage, et il protesta qu'il avait passé par là plus de cinq cent fois sans être arrêté. Il essaya d'amadouer les deux soldats disant: *Je scais que vous estes d'honnestes soldats, vous ne voudriez pas qu'on me fist de la fascherie, laissez-moi aller!* Puis il leur offrit d'aller boire avec lui; cet argument, d'un effet cependant éprouvé, n'eut aucun succès, et l'homme fut conduit au corps de garde « l'air fort estonné ».

Le traité de Saint-Julien, on s'en doute, n'avait pas mis fin aux ambitions et aux intrigues de Charles-Emmanuel: sans arrêt, des avertissements et des dénonciations parvenaient à la Seigneurie, de Lesdiguières, de nos alliés et de personnages très divers qui lui voulaient du bien. Si la plupart des menées ducales avaient échoué totalement, d'autres avaient provoqué dans la ville de scandaleuses affaires, qui tenaient population et magistrats en une alerte perpétuelle. C'étoit, en trois épisodes, en 1603, 1605, 1606, le procès pour trahison, vraie ou prétendue, du syndic Philibert Blondel; en 1604 la disgrâce du syndic Maillet; en 1609 l'exécution de du Terrail; en 1610 la trahison du sautier Canal, fils du héros de l'Escalade. En cette même année le duc, pensant que la mort d'Henri IV nous mettait à sa merci, concentra autour de la ville de nombreuses troupes; il dut les retirer en 1611 devant l'attitude de Berne et de la France, mais chacun avait couru aux armes et Genève s'étoit sentie reportée aux plus mauvais jours de 1590 et de 1602. Quelques mois après, dans l'été de 1612,

c'était un sergent de la garnison, nommé La Rivière, qui était convaincu de trahison; et La Rivière était à peine exécuté, qu'on arrêtait près des murailles ce personnage qui s'était vanté de les avoir mesurées, et qui maintenant le niait.

Des magistrats hantés par le souvenir de l'Escalade, témoins de cette succession de tentatives et de trahisons, ne pouvaient guère croire à l'innocence de ce promeneur qu'on avait arrêté aux abords d'ouvrages importants et récemment construits. Depuis la mort d'Henri IV, en effet, on recommençait à travailler aux fortifications, et on avait éprouvé le besoin de moderniser le front de Rive et de le compléter d'un « ouvrage à cornes », défense alors très à la mode, achevé dans les derniers mois de 1611<sup>1</sup>. Aussi la capture de l'inconnu parut-elle d'emblée comme une affaire d'importance, à suivre de près.

Avant toute chose il fallait identifier le prisonnier. On eut bientôt trouvé des habitants qui le reconnurent comme un soldat des Allinges, nommé habituellement le capitaine La Rudesse, et de son vrai nom Bernardin Monneret. Il était originaire de Neyrolles près de Nantua. Une dizaine d'années auparavant il avait été détenu pour dettes à Genève même, sur la plainte d'un sellier, et délivré grâce à la caution de Louis Deluc, aubergiste à l'enseigne de la Croix-Verte.

Afin de mieux mériter son surnom, je pense, il ne laissait passer aucune occasion de molester les Genevois qu'il appelait ces « f... chiens b... de Genève ».

On apprit qu'à Thonon il avait interpellé un nommé Berger, sous prétexte que celui-ci n'avait pas déposé son épée à l'entrée de la ville, lui demandant s'il n'était pas de Genève; Berger répondit qu'il n'était qu'habitant: « C'est bien ceux que je cherche, dit La Rudesse. Je renie Dieu que tant que j'en trouveray, je les porterai à la pointe de mon espée jusques au bord de leur fossé; et afin que tu scaches quel je suis, je me nomme le capitaine La Rudesse de Nantua, lequel me declare leur ennemy... »; après ce défi chevaleresque, il

<sup>1</sup> MASSÉ, *Essai historique sur les enceintes et fortifications de Genève*, p. 35.

saisit l'épée que Berger portait sous le bras et la jeta à terre, mais un gentilhomme savoyard, M. de Brotty<sup>1</sup>, qui passait, s'interposa, le força à la ramasser et à la rendre à son propriétaire. Celui-ci, effrayé, se réfugia au château de Marclaz, chez M. de Charmoisy<sup>2</sup> où il passa la nuit.

Un autre soldat de la compagnie Oldovin, François Rigaut, de Thonon, habitant de Genève, vint déposer « qu'il y a environ deux ans qu'estant allé à Thonon accompagnant le fils de noble S<sup>r</sup> Abraham Maillard<sup>3</sup> qui alloit se faire mettre en possession de certains biens adjugez à son pere, contre un nommé Michod dudit lieu, en quoy avoit aussi quelque interest un nommé M<sup>r</sup> Manuel<sup>4</sup>, enseigne d'une compagnie aux Alinges » il entendit, alors qu'ils passaient aux Allinges, ce M. Manuel donner à La Rudesse l'ordre de le suivre et de le tuer, lui Rigaut, pour être venu procéder contre cet officier. Arrivé à Thonon Rigaut n'osa exécuter sa mission, et « appercevant que le capitaine La Combe et quelques autres de cette ville estoient audit lieu, s'alla renger avec eux pour, par leur moyen, estre préservé, et s'estant mis à table avec eux, survinst incontinent La Rudesse avec lesdits soldats, lequel se mist à table en la mesme chambre, et dist qu'il y en avoit en l'autre table, desquels il falloit qu'il en tuast quelqu'un, mais ledit déposant ne répondit rien, d'autant que ledit capitaine La Combe luy avoit commandé de se taire, et la nuit suivante, passa le lac ».

Si Monneret était brutal et bravache, il était du moins fidèle à son prince. Un autre témoin rapporte en effet que lorsqu'en

<sup>1</sup> La famille des Brotty, seigneurs de Nernier et de Messéry (plus tard Brotty d'Antioche), comptait à ce moment plusieurs membres adultes. Peut-être s'agit-il, puisqu'il se trouvait à Thonon, de François de Brotty, fils d'Urbain, époux de Françoise Marin, celle-ci d'une famille établie à Thonon et amie de S<sup>t</sup>-François de Sales. A. DE FORAS, *Armorial et Nobiliaire de Savoie*, vol. I, p. 280-281.

<sup>2</sup> Jean-Claude Vidomne de Chaumont, seigneur de Charmoisy, de Marclaz, etc., militaire et diplomate; sa femme Louise Duchastel fut la « Philothée » de S<sup>t</sup>-François de Sales. A. DE FORAS, *op. cit.*, vol. IV, p. 606.

<sup>3</sup> Abraham Maillard, d'une ancienne famille genevoise, fut du CC en 1582, syndic en 1610. Il mourut en charge en 1614. AEG, Mss. Galiffe, n<sup>o</sup> 39, p. 162.

<sup>4</sup> Ce personnage est peut-être Jean-Claude Manuel, des coseigneurs de Cevins, qui devint seigneur de Locatel. A. DE FORAS, *op. cit.* vol. III, p. 324, 326.

1601, le Bugey, son pays natal, devint un territoire français, le capitaine Du Persil, à la sollicitation des parents de Monneret eux-mêmes, lui offrit un poste dans la garnison de Montréal, près de Nantua, mais il refusa constamment, préférant le service de Son Altesse.

Les dépositions qui suivirent accrurent les soupçons qu'on avait formés contre lui.

Un cabaretier de Vézenaz témoigna que le prisonnier venait chez lui à intervalles réguliers et y rencontrait un sergent Latour, habitant de Gy, qui faisait de mystérieux séjours de l'autre côté du lac.

Latour allait à Nyon, disait-il, chercher des oiseaux de chasse pour le duc. Or il revenait toujours les mains vides. Qu'était ce personnage ? un espion lui aussi ? (peut-être, s'il savait quelques mots de latin, jouait-il sur le sens du mot *avis* en latin et en français). En tout cas La Rudesse avait là une relation qui, à des yeux moins soupçonneux que ceux de Messieurs de Genève, aurait été déjà très suspecte.

Le témoignage d'un certain Claude Béguin confirmait avec beaucoup plus de circonstances le récit du soldat qui avait arrêté La Rudesse :

Claude Béguin dépose que quatre ou cinq ans auparavant, au Lion d'Or à Nantua, La Rudesse buvait avec deux soldats de Savoie : le capitaine Arnault, manchot, et le « Cadet l'Aventure » ; celui qui avait mené boire Béguin lui dit levant son verre :

« *A tes bonnes grâces, huguenot !* cela occasionna La Rudesse de s'enquérir quel il estoit, et ayant sceu qu'il estoit habitant à Genève luy dit : *Ha vrayment vous l'avez eschappé belle !* parlant de l'Escalade, et se vanta avoir esté celuy qui prit la mesure de la muraille de la Corraterie, en luy racontant la procédure qu'il y avait tenue, assavoir qu'estant logé en un logis près de la Monnoye, qu'il ne spécifia toutefois, il y estoit sorti entre nuit et jour par derrière ledit logis, et s'était allé rendre à la dernière garite de la courtine près la Monnoye, ayant porté un filet, avec une pierre attachée au bout pour ledit measurement, et en laquelle garite ayant trouvé un pertuis au bas, il descendit ledit filet avec ladite pierre, et lorsqu'il

sentit la pierre à plomb, il couppa ledit filet, et l'ayant retiré le ploya en ses mains. Et après ce, ledit La Rudesse, sans passer plus outre, changea pour lors de propos. Et quelques jours après, en temps de vendanges — à Cerdon au logis du Lion d'argent — La Rudesse parloit derechef, et racontait comme il avoit fait audit mesurement de murailles, et alors il adjousta qu'après avoir fait ledit mesurement, il départit le lendemain de ceste ville, sestant acheminé à Chambéri trouver le S<sup>r</sup> d'Arbigny<sup>1</sup> pour luy racompter ce qu'il avoit fait, lequel l'envoya à Thurin au prince, auquel il fit semblable récit, et remit le filet, lequel servit pour la confection des eschelles desquelles ils se fournirent pour l'escalade, disant que pour cela, encores quilz eussent failli la prise de la ville, qu'on en estoit pas quitte.»

Cette déposition, dont il n'est pas nécessaire de faire ressortir l'intérêt, fut suivie d'une autre montrant d'une manière non moins circonstanciée que La Rudesse ne se serait pas contenté de préparer l'Escalade :

Jacques David citoyen s'était rendu six ou sept ans auparavant à Bourg-en-Bresse pour un procès. Arrivé à Châtillon-de-Michaille au logis de la Croix-Blanche « je me trovay, dit-il, en une compagnie où il [La Rudesse] se trouva... lequel après plusieurs discours fut dict : *c'est luy qui avoit esté dans ladite citté de Geneve, lorsque les Savoyards entrèrent par escalade, et qu'il sauta la muraille pour en sortir, et que sa cuirace luy fit beaucoup de mal, et estant prié, de la part de moy dit déposant, de savoir son nom et d'où il estoit, il me dit qu'il s'apelloit le capitaine La Rudesse et qu'il estoit d'un vilaige d'auprès de Nantua... »*

Monneret serait donc un de ceux qui auraient participé à l'entreprise !

Tout ce que nous avons vu jusqu'à présent concernant Monneret repose sur les déclarations des témoins. Quelle fut son attitude lorsqu'il fut lui-même interrogé ? D'abord il nia

<sup>1</sup> D'Albigny. C'est ainsi que le duc lui-même écrivait, cf. *Documents sur l'Escalade*, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, p. 161.

tous les propos qu'on lui attribuait. Il alla jusqu'à dire, lui qui allait et venait depuis des années aux environs de la ville, ne pas savoir où se trouvait la Corraterie.

Il nia, en particulier, avoir poursuivi Rigaut, des Allinges à Thonon, parce qu'il ne pouvait courir, étant estropié. Or ce dernier fait est exact, et nous verrons plus loin pourquoi Monneret était estropié. Naturellement il n'avoua pas avoir mesuré les murailles, mais encore prétendit ne l'avoir jamais dit. C'était maladroit : trop de gens dont les témoignages concordants avaient entendu de sa bouche le récit de ses exploits ; s'il ne les avait pas accomplis il s'en était au moins vanté. Il faisait preuve de mauvaise foi et se perdait, en niant des choses dont on pouvait facilement le convaincre. Si au contraire il avait avoué ses propos dès le début en les qualifiant de vantardises, peut-être lui serait-il resté quelque chance d'échapper à la corde.

En théorie il n'avait pas besoin non plus de cacher sa participation aux préparatifs et à l'exécution de l'Escalade, car le traité de Saint-Julien empêchait les poursuites pour cet objet<sup>1</sup>. Mais personne alors n'aurait cru qu'il était resté en repos depuis ce moment-là, puisqu'on venait de l'arrêter au bord du fossé sans raison valable pour s'y trouver.

Interrogé à plusieurs reprises Monneret ne put maintenir ses dénégations. Il finit par reconnaître que c'était bien lui qui avait bu avec des femmes qui triaient du chanvre près du fossé, puis peu à peu il fut amené à avouer les autres récits qu'il avait faits. Alors il argua que c'étaient des vantardises, mais il était trop tard pour qu'on le crût.

<sup>1</sup> Lorsque le bruit se répandit dans la ville que Monneret avait participé à l'Escalade, un habitant, Jacques Frère, s'exclama : « *Et bien que luy fera-on pour cela ? On en a bien reçu habitants de la ville, de ceux qui estoient à l'Escalade !* » Une enquête révéla que ce Frère, réformé, depuis sept ans reçu à l'habitation, et dont la conduite était irréprochable, avait servi le duc autrefois dans Bonne, car il était Savoyard d'origine, né à Viuz-en-Sallaz, et qu'il l'avait encore servi malgré lui à l'Escalade : « *Que la nuict de l'Escalade, ils furent quatre ou cinq, rencontrez à deux lieues d'icy par les troupes de Savoye qui les contraignirent de venir jusques en Plainpalais et porter des clayes ou durasses : qu'estants en Plainpalais ils s'escartèrent et s'enfuyrent.* » Archives d'Etat. R.C. 109, fol. 240 v<sup>o</sup>.

Au cours de ces interrogatoires, il donna sur lui-même quelques renseignements intéressants: il était soldat depuis 1589-1590 au moins, puisqu'à cette époque, « au temps du baron d'Armanse <sup>1</sup> », dit-il, il fut fait prisonnier de guerre à Thonon et mené à Genève avec quarante-six de ses camarades. Depuis dix ans, donc depuis 1602 à peu près, il faisait partie, dans la compagnie colonelle, du régiment de la Val d'Isère. Or le régiment de la Val d'Isère est un de ceux qui participèrent à l'Escalade; c'est, d'après la plupart des récits, le régiment qui, croyant que le pétard avait fait son effet, vint donner, tambours battant, trompettes sonnantes, contre la Porte Neuve et, la trouvant fermée, descendit dans le fossé au pied des échelles où le canon du boulevard de l'Oye lui fit éprouver quelques pertes.

Ses dénégations premières puis ses aveux progressifs ne l'ayant pas disculpé, bien au contraire, l'accusé fut mis à la question ordinaire, à l'estrapade. Pendant quelque temps il continua à nier avoir espionné depuis la conclusion de la paix; en revanche il donna assez facilement des détails sur son rôle lors de l'Escalade, détails qu'on peut ordonner ainsi:

Brunaulieu était venu dans la ville, avant l'entreprise, pour faire faire des « banderolles », et, d'après ce qu'il dit à La Rudesse, il mesura la hauteur des murailles de l'intérieur. Puis, rentré en Savoie, il prit avec lui La Rudesse, le « capitaine David » et le « capitaine François » (« capitaines » sans doute du même brevet que La Rudesse), et les mena vers la Corraterie. « Ils partirent de Bonne étant eux quatre, arrivèrent vers la minuit au fossé, n'y avoit qu'une sentinelle qui ne les apperceut pas, et passèrent dans l'eau du fossé. » Ils mesurèrent alors le mur avec une perche. « Brenaulieu luy desclara lors qu'on entreroit par là, et que n'y avoit point de sentinelle en ceste guarite. Ne luy desclara point qu'il eust intelligence dans la ville. »

« L'Escalade eut lieu trois semaines après. » Son Altesse était au pont d'Etrembières et demeura derrière avec la cavalerie. L'infanterie était en Plainpalais. On dut attendre cinq compa-

<sup>1</sup> François Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance, gouverneur du Chablais, joua un grand rôle dans la guerre de Genève avec la Savoie.

gnies de la Val d'Isère qui vinrent tard. Il y avait huit échelles mais on n'en prit que trois, les autres furent laissées à Bonne. Quant à La Rudesse, il était de la compagnie de Bonivard <sup>1</sup>, il « vinst jusqu'au fossé, monta et se sauva, et sauta les murailles, dont il fut estropié. Y eut une petite sentinelle qui fist bien son devoir de crier: Qui va là? quand on l'estandit ». La Rudesse se trouvait près de Brunaulieu quand celui-ci fut tué. « Il se voulait rendre à la Porte Neuve pour la gagner » dit-il. Un capitaine La Jeunesse <sup>2</sup> « vint le dernier et s'enfuit le premier ». Sur l'Escalade, le prisonnier ne fit pas d'autres déclarations.

Le capitaine Bonivard tenta bien de venir en aide à son subordonné. A deux reprises, le 10 et le 11 septembre (nouveau style), il écrivit à la Seigneurie pour savoir quels griefs elle avait contre Monneret, « lequel il tient pour homme de bien », demandant qu'on lui laissât le temps, avant d'agir contre l'inculpé, d'avertir Son Altesse (Monneret paraît donc avoir été un agent d'une certaine importance). On lui répondit seulement qu'il y avait des charges importantes contre cet homme et qu'on ferait bonne justice <sup>3</sup>.

Monneret finit par avouer être venu espionner depuis plusieurs mois sur l'ordre du capitaine Bonivard, pour voir les nouveaux ouvrages non loin desquels il avait été arrêté, ainsi que la manière dont on disposait la garde. Il fut alors promptement condamné, et exécuté le 3 septembre 1612.

\* \* \*

Que faut-il penser de ces témoignages, et aussi de ces aveux dont une partie fut arrachée au prisonnier par la torture ?

D'abord La Rudesse était un soldat de son temps ni pire ni

<sup>1</sup> Je pense qu'il s'agit de Jean-Louis Bonivard, de la branche de Vimines, gouverneur du fort des Allinges dès 1603. A. DE FORAS, *op. cit.*, p. 250. Abbé GONTHIER, *Oeuvres historiques*, T. I, p. 143, 391.

<sup>2</sup> Ce La Jeunesse, d'après certains récits, serait mort à l'Escalade. Il ne figure pas, en tout cas, dans la liste des prisonniers exécutés. *Documents sur l'Escalade*, p. 267, 271 et R.C. 97, fol. 193 v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> AEG. R.C. 109, fol. 242 et 246 v<sup>o</sup> et P.H. 2479.

meilleur que la plupart de ses camarades, et il faut se rappeler que c'était parmi les soldats qu'on recrutait alors les espions <sup>1</sup>.

Les témoignages des soldats qui ont arrêté La Rudesse sont d'une spontanéité qu'on ne peut discuter; or les autres témoignages concordent, avec ceux-ci et entre eux, pour montrer que l'accusé, en divers lieux: à Thonon, à Nantua, à Cerdon, et à diverses époques: deux ans, cinq ans, sept ans avant son arrestation, racontait ses exploits, qui consistaient principalement à avoir mesuré les fossés ou les murailles de Genève. Les témoins eux aussi sont divers: des soldats, des marchands, un aubergiste; ils sont nombreux et ne peuvent s'être entendus; puis, quelle raison auraient-ils eue d'accabler le malheureux? Il semble donc bien que celui-ci ait été coutumier de tenir ces discours qui, ne différant d'une fois à l'autre que par des détails, doivent avoir un fond de vérité.

La poursuite de Rigaut est confirmée par La Combe qui reconnut formellement La Rudesse. Les entrevues de celui-ci avec l'amateur d'oiseaux ne sont attestées que par un seul témoin, mais cette accusation paraît être tout à fait compatible avec celle d'avoir mesuré les fossés et les murailles. Le pays entier était couvert d'informateurs travaillant soit pour le duc soit pour la Seigneurie. Il n'est pas surprenant que ceux du même parti se soient rencontrés régulièrement pour échanger des indications ou transmettre des ordres.

Un fait précis enfin vient confirmer toutes ces déclarations: Monneret a été arrêté au bord du fossé à un endroit où un vieux soldat comme lui savait qu'en se promenant, même sans mauvaises intentions, il exposait sa vie. Et ce qui montre qu'il connaissait fort bien le danger qu'il courait, c'est que le jour où des femmes qui auraient pu le dénoncer se trouvèrent là, il contrefit l'aveugle.

La participation de La Rudesse aux préparatifs de l'Escalade et à l'Escalade même ne peut guère être mise en doute. Elle ressort non pas seulement des aveux du prisonnier dans la chambre de torture, mais aussi de discours tenus en sa présence

<sup>1</sup> Le lendemain de l'arrestation de La Rudesse, le syndic Danse, en Conseil, se plaint de la difficulté qu'il y a « à trouver des soldats qui veulent aller espier en Piedmont ». R. C. 109, fol. 238.

à Châtillon-de-Michaille et qu'il ne démentit pas. Le témoignage qui contient ces conversations montre que Monneret avait parmi son entourage, ce qui est de grande portée, la réputation d'avoir participé à l'entreprise : « c'est luy qui avoit esté dans ladite citté... » et on ajoute un détail qui ne s'invente guère « sa cuirace luy fit beaucoup de mal ». Il ne s'agit donc pas d'une histoire improvisée par l'accusé sous l'influence du vin ou d'une bouffée de vanité en présence d'un Genevois. Le fait qu'il boite, fait réel puisqu'il en usa pour tenter de se disculper d'avoir poursuivi Rigaut, et qu'il attribue à son saut de la muraille dans le fossé, « dont il demeura estropié », corrobore également sa présence à l'entreprise.

S'il paraît certain que La Rudesse a participé à l'Escalade, il convient cependant d'accueillir avec quelque prudence ses déclarations à ce sujet. Nous remarquons, en effet, qu'il a fait deux récits totalement différents de la mensuration des murailles : en liberté, à Nantua, il disait, avec des détails circonstanciés, les avoir mesurées de l'intérieur, au moyen d'un « filet <sup>1</sup> », qu'il porta ensuite lui-même à d'Albigny puis au duc ; prisonnier il prétendait, donnant des indications tout aussi précises, les avoir mesurées de l'extérieur, venant de Bonne avec Brunaulieu ; c'est au contraire celui-ci qui aurait mesuré les murailles de l'intérieur de la ville. On voit très bien pourquoi La Rudesse préfère avouer la seconde version : venu en service commandé, en quelque sorte comme comparse, son rôle était moins criminel que lorsque seul, à l'intérieur d'une ville en paix, il se livrait au même travail, qui devenait alors de l'espionnage qualifié. Il y a aussi dans la première version quelque chose de très peu probable, c'est ce voyage que notre homme envoyé par d'Albigny, aurait fait auprès du duc et qui paraît superflu pour transmettre des renseignements de cette nature. D'ailleurs d'Albigny avait le privilège

<sup>1</sup> Cette version dut paraître très vraisemblable à Messieurs de Genève, car à la date du 23 mai de cette même année, on lit dans le Registre du Conseil : « Monsieur le syndic Danse a rapporté ung fil ou cordelle qui lui a esté baillée par des seyeurs [faucheurs] qui disent l'avoir trouvée pendante du long de la muraille de la ville, d'une canonière, au lieu où estoit autrefois la porte de la Courraterie, et y avoit au bas une boucle où y avoit eu une pierre, comme pour prendre la mesure de la muraille. » R.C. 109, fol. 121.

de correspondre directement avec Son Altesse. Il faut se rappeler cependant qu'on faisait souvent alors circuler aux mains de simples soldats, dont les allées et venues étaient peu remarquées, des messages quelquefois très importants. C'est ainsi que Lesdiguières nous fit tenir plusieurs avis sur l'entreprise qui se préparait.

Laquelle des deux versions également circonstanciées est la bonne ? Je ne suis pas éloigné de croire qu'elles sont en substance vraies l'une et l'autre, car elles ne sont nullement incompatibles. La mesure de la muraille aurait été prise deux fois de l'intérieur, une fois par Brunaulieu, ce qui est conforme à plusieurs récits de l'Escalade, et une fois par La Rudesse.

Celui-ci confirme la présence, à Etrembières, de Charles-Emmanuel, qui serait venu à la suite de sa cavalerie et serait resté avec elle. C'est une donnée intéressante, si elle est exacte, car on sait que les chevaux furent laissés à une lieue de la ville<sup>1</sup>. Un renseignement inédit également c'est le nombre total des échelles.

Certaines indications du prisonnier peuvent contribuer à éclairer des faits restés inexplicables : on s'est étonné de l'inaction pendant plusieurs heures des troupes montées par les échelles ; on a supposé que Brunaulieu voulait attendre le jour (encore bien éloigné à cette saison). Le retard des cinq compagnies de Val d'Isère est-il peut-être la cause de cette attente ?

De même, d'après plusieurs narrations, Brunaulieu, à la fin du combat, pour ne pas survivre à sa défaite, aurait refusé de se laisser dévaler du haut de la muraille avec des cordes, et serait mort bravement, l'épée à la main. Monneret, qui prétend avoir été auprès de lui lorsqu'il fut tué, dit seulement : « il se voulait rendre à la Porte Neuve pour la gagner » ; on pourrait en conclure que Brunaulieu a été tué dans les combats très vifs qui eurent lieu autour de la porte, prise et reprise plusieurs fois. Il aurait donc disparu bien avant la fin du combat, ce qui est la version d'une lettre de Charles-Emmanuel<sup>2</sup> au comte de Tournon, son ambassadeur en Suisse. Ceci expli-

<sup>1</sup> Il y avait aussi deux compagnies de « cuirasses » au Pont d'Arve, venues par la rive gauche, sans doute. *Documents sur l'Escalade*, p. 159.

<sup>2</sup> *Documents sur l'Escalade*, p. 163.

querait le peu d'efficacité des efforts des Savoyards désorientés par la mort de leur chef et le fait que très tôt un certain nombre paraissent s'être débandés pour piller les maisons de la Corratte, au lieu de combattre.

Quelle que soit la valeur accordée aux déclarations de La Rudesse, il nous faut remarquer que ses affirmations sont conformes sur bien des points à ce que nous savons par ailleurs, et que pour le reste il ne nous dit rien d'invraisemblable. Ne pouvant être puni pour ses agissements antérieurs au traité de Saint-Julien, il n'a probablement pas eu à déguiser les faits relatifs à l'Escalade. Il avait même une espèce d'intérêt à se montrer véridique et loquace afin de se concilier ses juges, si peu que ce fût, et aussi pour se reprendre entre deux traits d'estrapade et les espacer le plus possible.

Nous connaissons l'Escalade par de nombreux récits contemporains, quelquefois contradictoires, dont nous ne pouvons faire la critique qu'au moyen de documents peu abondants qui se réduisent à quelques pages du Registre du Conseil de Genève et à des correspondances diplomatiques. Il ne subsiste, du moins chez nous, aucun rapport d'officier, aucun dossier d'enquête, qui contienne des données précises notées telles qu'elles ont été recueillies, sans intention polémique. Les narrations elles-mêmes, presque toutes émanant de Genevois ou inspirées par des Genevois, ne sont vraiment sûres qu'à partir du moment où l'ennemi fut découvert; elles ne sont détaillées que sur ce qui s'est passé à proximité immédiate de nos murs, et la préparation de l'entreprise, très minutieuse comme on pense, leur est restée à peu près inconnue. Nous ignorerons toujours même le nom de la plupart de ceux qui y ont participé, car ce sont les documents émanant de Savoyards qui nous manquent. Or cette procédure nous rapporte les paroles mêmes d'un combattant, d'un soldat savoyard, qui bien que parmi les plus humbles acteurs du drame paraît avoir joué cependant un rôle d'une certaine importance. C'est pourquoi, bien qu'elles aient été obtenues par fragments et sous contrainte, on ne peut négliger entièrement les déclarations de Monneret.

---